
Les Descendants de Louis Pinard inc.

RÈGLEMENTS – ÉLECTIONS Article 4.5.2

Un membre peut être mis en candidature pour le conseil d'administration, par deux autres membres qui signent un bulletin de mise en candidature. Le membre ainsi mis en candidature accepte cette mise en candidature en signant le dit bulletin. Deux membres peuvent mettre en candidature autant de membres qu'ils jugent à propos. Les bulletins de candidature dûment complétés sont retournés par la poste ou remis en main propre au ou à la secrétaire avant la tenue de l'assemblée annuelle. Le ou la secrétaire remet tous les bulletins de mise en candidature au président du comité de mise en candidature.

Postez le bulletin de mise en candidature à :

Huguette Beauchemin, 2555, rue Anjou, Brossard, J4Z 3B5 ☎ (450) 676-6231

Courriel : Hug123bo@gmail.com

Nous, soussigné(e)s, proposons la candidature du membre suivant :

_____ N° de membre _____
en lettres capitales

1. _____ N° de membre _____ Date _____
Signature

2. _____ N° de membre _____ Date _____
Signature

Je, soussigné(e), accepte de poser ma candidature comme membre du conseil d'administration de l'association « Les Descendants de Louis Pinard inc.».

Signé : _____ Date _____

Nous, soussigné(e)s, proposons la candidature du membre suivant :

_____ N° de membre _____
en lettres capitales

1. _____ N° de membre _____ Date _____
Signature

2. _____ N° de membre _____ Date _____
Signature

Je, soussigné(e), accepte de poser ma candidature comme membre du conseil d'administration de l'association «Les Descendants de Louis Pinard inc.».

Signé : _____ Date _____